



COHERAN

## CONFERENCE COHERAN

### Projet de procès-verbal de la séance du mercredi 16 mars 2016 à 18h30 Mairie d'Hermance

---

#### **Présent(e)s :**

<b>Corsier :</b>	M. Bertrand PICTET	Maire
	Mme Joëlle MARTIN WIDMER	Adjointe
	M. Jean-Noël DUCREST	
	M. Daniel MUSCIONICO	
	Mme Florence THIERRIN	Secrétaire générale
<b>Hermance :</b>	Mme Karine BRUCHEZ GILBERTO	Maire
	M. Thierry VIDONNE	Adjoint
	M. Yvan NEJAR	
	M. Olivier PFÖRTNER	
	Mme Chrystel PION VALLEY	Secrétaire générale
<b>Anières :</b>	M. Antoine BARDE	Maire
	Mme Caroline BENBASSAT	Adjointe
	M. Pascal WASSMER	Adjoint
	M. Philippe GAILLARD	
	M. Jérôme JACQUIER	
	M. Alexandre SOUCAS	
	M. Jean-Marc THIERRIN	
	Mme Dominique LAZZARELLI	Secrétaire générale
<b><u>Excusé(e)s :</u></b>	M. Eric ANSELMETTI	Adjoint (Corsier)
	M. Dante GIACOBINO	CM (Corsier)
	M. Roland-Daniel SCHNEEBELI	Adjoint (Hermance)
<b><u>Public :</u></b>	M. Pierre-Yves DECHEVRENS	CM (Anières)

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 novembre 2015
2. Communications
3. Travaux des commissions
  - a. Commission sécurité (10.02.16)
  - b. Commission culture, sport et loisirs (09.03.16)
4. Divers et propositions individuelles

Mme Karine Bruchez Gilberto, Présidente, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

L'ordre du jour n'appelant aucune remarque, il est accepté tacitement.

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 novembre 2015**

Le procès-verbal de la séance du 4 novembre 2015 est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

### **2. Communications**

#### Soirée intercommunale

Mme K. Bruchez Gilberto rappelle la soirée « fondue » le vendredi 18 mars 2016 au restaurant « Côté Vignes » (Anières).

#### Tournoi de foot des Elus

Le tournoi de foot des Elus aura lieu le 11 juin 2016 à Cartigny. Mme K. Bruchez Gilberto propose la création d'une ou deux équipes CoHerAn. Les personnes intéressées sont invitées à s'adresser aux Secrétaires générales.

### **3. Travaux des commissions**

#### **a. Commission sécurité (10.02.16)**

En préambule, M. P. Wassmer, rapporteur, exprime son étonnement quant à la diffusion du projet de procès-verbal, lequel n'ayant pas été approuvé par la commission. Ce point sera repris dans les divers.

M. P. Wassmer fait le rapport de la séance.

#### Audition de M. Denis Megevand, Chef de Poste des APM de Collonge-Bellerive.

Il est intéressant de savoir que l'effectif de 7 personnes est en charge de la surveillance de 7 communes (CoHerAn & Co + Choulex, Gy et Meinier) soit 28,3 km<sup>2</sup> avec 17'073 habitants. Il en résulte 1 APM pour 3'415 habitants). Il faut relever la présence de 8 écoles sur ce périmètre.

La mission des APM :

- Sécurité de proximité : prévention des incivilités et de la délinquance par une présence régulière et visible sur le terrain
- Contrôle de l'usage accru du domaine public
- Lutte contre le bruit
- Contrôle en matière de circulation routière
- Prévention et répression en matière de propreté

De nouvelles compétences entrent en vigueur :

- Loi sur les stupéfiants
- Loi sur les armes (saisie préventive d'objets dangereux)
- Conduite en état d'ébriété
- Loi sur les étrangers
- Accidents avec dégâts matériel

Les APM sont habilités à :

- Infliger des amendes d'ordre
- Exiger de toute personne qu'ils interpellent qu'elle justifie de son identité
- Procéder à une fouille de la personne interpellée si cela s'avère indispensable à la sécurité
- Faire usage de la force si nécessaire

Appel d'offre en procédure ouverte concernant le mandat de surveillance CoHerAn par une entreprise de sécurité (société privée).

M. P. Wassmer informe d'une audition par les Exécutifs des 3 communes des 4 soumissionnaires qui arrivent en tête, le vendredi 18 mars.

#### Communication

Les membres de la commission se sont exprimés sur le déficit de communication entre la Police, les APM et les communes.

Il a été décidé d'écrire à la Cheffe de la police. La commune d'Hermance rédigera un projet de lettre.

#### Propositions

M. P. Wassmer a annoncé les auditions prochaines des sapeurs-pompiers volontaires, de l'ORPC Arve et Lac et du Sauvetage.

Il sera vu en commission le projet du nouveau concept opérationnel des pompiers.

#### Divers

En raison du petit nombre de membres au sein de cette commission, M. le Président a demandé que les membres se fassent remplacer s'ils ne devaient pas pouvoir être présents.

*[Arrivée de M. J.-M. Thierrin]*

#### **b. Commission culture, sports et loisirs (09.03.16)**

En l'absence des Président et Vice-président de la commission, Mme C. Benbassat fait le rapport au pied levé.

Mme l'Adjointe d'Anières relève que cette séance a duré fort longtemps sans qu'il n'y ait eu de prise de décisions. Certains sujets ont été "desservis" en raison de l'absence de dossiers.

Mme K. Bruchez Gilberto fait remarquer que tous les membres de cette commission sont nouveaux et que, par conséquent, il y avait un manque de connaissance sur l'historique des sujets.

Mme K. Bruchez Gilberto invite les initiateurs d'un point mis à l'ordre du jour de venir avec des documents ou informations permettant de nourrir la discussion.

Les points suivants ont été vus en commission.

#### Jazz sur la Plage

Mme K. Bruchez précise que la manifestation aura lieu le 20 août avec un seul concert le vendredi 19 au soir. Il n'y aura aucune implication financière supplémentaire des communes ; sachant que CoHerAn s'était engagé à verser CHF 5'000.- par commune.

Comme en 2015, une demande sera adressée au Fonds intercommunal.

#### FC Coheran

Mme C. Benbassat n'est pas sûre qu'il ait été très judicieux de mettre ce point à l'ordre du jour. Il s'agit d'un dossier sensible, étudié par les Exécutifs. Il aurait fallu attendre que ce dossier soit plus avancé, sa présence à l'ordre du jour s'est révélée prématurée.

Mme K. Bruchez Gilberto considère qu'il est bien d'informer sur les décisions prises par les Exécutifs, sans pour autant engager un débat.

M. J.-N. Ducrest relève l'importance pour les Conseillers municipaux d'être informés pour pouvoir rapporter dans les communes. M. le Conseiller a l'impression que les informations sont parfois retenues par les Exécutifs.

Mme K. Bruchez Gilberto précise que cela n'est nullement l'intention des Exécutifs. Il faut toutefois comprendre que les dossiers ont une histoire et qu'il n'est pas possible de faire fi de cet historique. Les nouveaux Conseillers ne doivent pas négliger le passé, les heures de travail, de négociations et de discussions menées pour pouvoir avancer.

M. B. Pictet tient à souligner qu'il n'y a aucune volonté intentionnelle de dissimuler des informations.

Mme K. Bruchez Gilberto encourage les membres de la Conférence à prendre connaissance des procès-verbaux des séances CoHerAn.

M. Y. Nejar a eu quelque peu le même sentiment concernant d'autres dossiers intercommunaux. M. le Conseiller demande s'il existe un résumé de l'état des dossiers, de ce qui a été fait et décidé par les Exécutifs. Ne serait-il pas possible de transmettre au fur et à mesure des informations sur l'avancement des projets aux membres des commissions notamment s'ils doivent donner un préavis ?

A son tour, Mme C. Benbassat invite les membres des commissions à lire les procès-verbaux.

Pour M. P. Wassmer, il est plus intéressant de communiquer en séance, en vis-à-vis.

#### Salle communale d'Hermance : travaux de rénovation

Mme C. Benbassat informe que ce point a été évoqué sachant que les travaux de réfection nécessiteront un soutien logistique des autres communes, notamment pour les cours de gymnastique. Il est annoncé que Mme N. Elliott va évaluer le besoin pour les 5 classes concernées.

Mme K. Bruchez Gilberto précise qu'il n'y aura aucune demande pour le parascolaire.

En ce qui concerne les sociétés hermançaises, celles-ci ont été averties par écrit que la commune ne pouvait pas leur garantir l'utilisation de la salle dès juillet 2016.

#### **4. Divers et propositions individuelles**

##### Projets de procès-verbaux des commissions

Mme K. Bruchez Gilberto rappelle que jusqu'à ce jour, les projets de procès-verbaux des commissions intercommunales étaient remis aux membres de la Conférence sans avoir été préalablement approuvés.

M. P. Wassmer considère qu'il est mieux de confier à un rapporteur (Président) la tâche de résumer ce qui a été vu en commission, lequel peut se référer au projet de procès-verbal, plutôt que de diffuser ce document non approuvé et susceptible de contenir des erreurs.

Tous les membres de la Conférence doivent avoir accès aux procès-verbaux, une fois ceux-ci approuvés en commission.

M. B. Pictet partage l'avis de M. P. Wassmer.

##### Invitation des Président(e)s des commissions des 3 communes aux séances des commissions intercommunales correspondantes.

Mme K. Bruchez Gilberto demande si cette pratique va perdurer lors de cette législature.

M. T. Vidonne se prononce en faveur de cette règle, soit d'ouvrir les séances aux Président(e)s concerné(e)s.

Mme C. Benbassat ne peut réellement se prononcer sur cet objet, n'ayant pas expérimenté cette proposition. Cependant, pour Mme l'Adjointe d'Anières, les commissions peuvent se révéler inefficaces en raison d'un trop grand nombre de participant(e)s, c'est pourquoi elle n'est pas convaincue par cette pratique.

M. B. Pictet relève que les Président(e)s ont un apport qui peut aider à une meilleure compréhension des dossiers.

Mme K. Bruchez Gilberto suggère que la venue des Président(e)s ne soit pas automatique, qu'elle réponde à une décision des Président(e)s des commissions intercommunales selon les sujets à l'ordre du jour.

#### Commission intercommunale "Voirie"

M. T. Vidonne, Président de la commission intercommunale "Voirie" informe que le travail sur la mise en place d'une voirie intercommunale se poursuit, avec la collaboration de MM. F. Jaccard et M. Dardel.

Parallèlement, M. P. Wassmer est en charge du dossier sur la levée des déchets professionnels.

M. P. Wassmer précise que le dossier sur la levée des déchets des entreprises est remonté au niveau d'une commission Arve et Lac.

#### Statuts de la communauté de communes

M. A. Barde informe d'une présentation des statuts si possible avant la prochaine séance intercommunale "Voirie". Les 3 communes seront invitées à délibérer sur cet objet le même jour lors d'un Conseil municipal, soit le 14 juin 2016.

Mme K. Bruchez Gilberto demande s'il est nécessaire que les Exécutifs passent par la Conférence pour une présentation des statuts ou si les Exécutifs vont directement vers les Conseils municipaux.

- Il est décidé que les Exécutifs s'adressent directement aux Conseils municipaux.

M. A. Barde informe que, vu l'importance du sujet, il n'est pas certain que la commune d'Anières renvoie cet objet en commission. Ce sujet sera vu en Conseil municipal pour que tous aient le même niveau d'information.

**La prochaine séance de la commission intercommunale « Voirie » est fixée au jeudi 23 juin 2016 à Hermance (date à confirmer)**

En l'absence d'autres divers, Mme Karine Bruchez Gilberto lève la séance à 19h40 et invite les membres de la Conférence CoHerAn à un apéritif.

**La prochaine séance de la Conférence intercommunale est fixée au mercredi 14 septembre 2016 à Hermance**

*Procès-verbaliste : Sylvie BIFFIGER*